



056284/EU XXIV.GP
Eingelangt am 12/07/11

CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



11824/11

(OR. en)

PRESSE 181

PR CO 42

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3101ème session du Conseil

Affaires étrangères

Luxembourg, le 20 juin 2011

Présidente

Mme Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 8352 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

11824/11

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a discuté du **Soudan**, de la **Politique européenne de voisinage**, du **voisinage oriental et méridional** et des **Balkans occidentaux**. Il a adopté des conclusions sur le **Soudan**, la **Politique européenne de voisinage**, l'**Albanie**, la **Biélorussie**, la **Syrie**, la **Libye** et le **Yémen**.*

*Le Conseil a approuvé l'approche globale de l'UE à l'égard du **Soudan** et du **Sud-Soudan**, dans la perspective de la déclaration d'indépendance du Sud-Soudan, qui aura lieu le 9 juillet, et a indiqué qu'il était vivement préoccupé par la dégradation de la situation humanitaire et de la sécurité au Soudan.*

*Le Conseil a salué l'**examen de la politique européenne de voisinage**, présenté par la Haute Représentante et la Commission européenne, qui énonce la réponse de l'UE aux changements rapides qui se produisent dans son voisinage et soutient la mise en place d'une démocratie bien enracinée et viable ainsi que le renforcement des dimensions méridionale et orientale de la PEV. Le Conseil a en outre salué la création du groupe de travail pour le Sud de la Méditerranée ainsi que la proposition de la HR visant à désigner un représentant spécial pour le Sud de la Méditerranée.*

*Le Conseil a adopté des conclusions sur la **Libye**, la **Syrie** et le **Yémen**, appelant les gouvernements de ces pays à mettre fin aux violences à l'encontre de leurs citoyens et à entamer un processus de transition. Le Conseil a déjà étendu, la semaine dernière, les sanctions de l'UE à six ports contrôlés par le régime de Kadhafi, et il se prépare à étendre ses mesures restrictives à l'encontre de la Syrie. Pour le Yémen, il prône une transition politique pacifique et ouverte à tous, conformément à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe.*

*Au déjeuner, la Haute Représentante a communiqué aux ministres des informations sur le voyage qu'elle a effectué au **Proche-Orient** pendant le weekend et a conduit une discussion sur les efforts déployés pour faire progresser le processus de paix. Le Conseil s'est penché sur la situation en **Albanie** et a appelé les dirigeants politiques à soutenir la finalisation du processus électoral et à renforcer les efforts de réforme, sans perdre de vue l'avenir européen du pays, en soulignant que l'UE demeure attachée à la perspective européenne de l'Albanie et qu'elle continue à soutenir les efforts déployés par ce pays en ce sens.*

*Le Conseil a aggravé les sanctions à l'encontre du régime **biélorusse**, compte tenu de la nouvelle détérioration de la situation politique et des droits de l'homme, tout en rappelant qu'il continuait de soutenir la population de ce pays. Il a imposé un embargo sur les armes ainsi qu'une interdiction d'exporter des biens susceptibles d'être utilisés à des fins de répression, étendu l'interdiction de visa et le gel des avoirs à quatre personnes supplémentaires et, pour la première fois, il a pris pour cible certains intérêts commerciaux liés au régime.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Soudan.....	7
Examen de la politique européenne de voisinage	10
Balkans occidentaux	15
Albanie.....	16
Voisinage oriental - Biélorussie.....	17
Voisinage méridional	19
Syrie	19
Libye	21
Yémen	24
Processus de paix au Proche-Orient.....	25

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Prévention des conflits	26
– Biélorussie - Mesures restrictives.....	28
– Accord d'association UE/République de Moldavie	28
– Relations avec le Kazakhstan	28
– Assemblée générale des Nations unies - Priorités de l'UE	29

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

DÉVELOPPEMENT

– République du Niger 29

PARTICIPANTS

Haute Représentante:

Mme Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Belgique:

M. Steven VANACKERE

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et des réformes institutionnelles

Bulgarie:

M. Nickolay MLADENOV

Ministre des affaires étrangères

République tchèque:

M. Karl SCHWARZENBERG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Danemark:

Mme Lene ESPERSEN

Ministre des affaires étrangères

Allemagne:

M. Guido WESTERWELLE

Ministre des affaires étrangères

Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

Irlande:

M. Eamonn GILMORE

Vice-premier ministre (Tánaiste), ministre des affaires étrangères et du commerce

Grèce:

M. Stavros LAMBRINIDIS

Ministre adjoint des affaires étrangères

Espagne:

M. Juan Antonio YÁÑEZ-BARNUEVO

Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à l'Amérique latine

France:

M. Alain JUPPÉ

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes

Italie:

M. Franco FRATTINI

Ministre des affaires étrangères

Chypre:

Mr Markos KYPRIANOU

Ministre des affaires étrangères

Lettonie:

M. Girts Valdis KRISTOVSKIS

Ministre des affaires étrangères

Lituanie:

M. Audronius AŽUBALIS

Ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et de l'immigration

Hongrie:

M. János MARTONYI

Ministre des affaires étrangères

Malte:

M. Tonio BORG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Pays-Bas:

M. Uri ROSENTHAL

Ministre des affaires étrangères

Autriche:

M. Michael SPINDELEGGER

Vice-chancelier et ministre des affaires étrangères

Pologne:

M. Radosław SIKORSKI

Ministre des affaires étrangères

Portugal:

M. Antonio ALMEIDA RIBEIRO

Directeur général chargé de la politique extérieure, ministère des affaires étrangères

Roumanie:

M. Bogdan AURESCU

Secrétaire d'État chargé des affaires européennes

Slovénie:

M. Samuel ŽBOGAR

Ministre des affaires étrangères

Slovaquie:

M. Mikuláš DZURINDA

Ministre des affaires étrangères

Finlande:

M. Alexander STUBB

Ministre des affaires étrangères

Suède:

M. Carl BILDT

Ministre des affaires étrangères

Royaume-Uni:

M. William HAGUE

Premier secrétaire d'État, secrétaire d'État chargé des affaires étrangères et du Commonwealth

.....

Commission:

M. Štefan FÜLE

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**Soudan**

- "1. Alors que l'accord de paix global (APG) touche à sa fin, le Conseil est profondément préoccupé par l'évolution récente de la situation au Soudan, en particulier au Kordofan méridional et à Abyei. Il engage les deux parties soudanaises à dégager sans plus tarder un accord sur les questions qui sont encore en suspens en ce qui concerne l'accord de paix global, ainsi que sur les arrangements post-APG. Le fait qu'aucun accord n'ait encore été trouvé sur des questions essentielles telles que la citoyenneté, la gestion du secteur pétrolier et le régime des frontières demeure particulièrement inquiétant. Le Conseil est convaincu qu'il est possible de trouver des solutions qui répondront aux besoins vitaux des deux parties et poseront les fondements de la coexistence dans la paix de deux États viables entretenant des relations de bon voisinage. Il est important, dans ces circonstances décisives, que le dialogue sur l'ensemble des questions en suspens ait lieu au plus haut niveau. Le Conseil salue et soutient pleinement les efforts actuellement déployés par l'Union africaine (UA), sous l'égide du groupe de haut niveau de l'UA sur le Soudan et en étroite coopération avec M. Meles Zenawi, premier ministre éthiopien, afin de faciliter la cessation des hostilités au Kordofan méridional et la conclusion d'accords politiques concernant le Kordofan méridional et Abyei. Il engage les parties à continuer de recourir pleinement aux bons offices du groupe de haut niveau de l'Union africaine (UA) sur le Soudan, sous la direction du président Mbeki, et il demeure disposé à continuer de fournir une aide si nécessaire.
2. Le Conseil est alarmé par les violences intervenues récemment et par les déplacements de civils qui en ont résulté au Kordofan méridional. Il demande à toutes les parties de mettre fin aux hostilités immédiatement et les invite à reprendre les négociations sur les arrangements politiques et en matière de sécurité qui seront appliqués dans la région du Kordofan méridional et du Nil bleu après le 9 juillet 2011, y compris en ce qui concerne les consultations populaires. Dans le cas contraire, l'action de la communauté internationale au Soudan s'en ressentira de façon concrète.
3. Le Conseil demeure également préoccupé par la situation à Abyei et déplore l'action militaire menée par les forces armées du Soudan. Cette action, ainsi que la dissolution de l'administration commune, constituent des violations graves de l'accord de paix global. Le Conseil dénonce toutes les attaques menées contre la Mission des Nations unies au Soudan (MINUS), y compris celle menée le 19 mai par les forces du sud, qui constituait un acte criminel perpétré contre une mission des Nations unies. Le Conseil demande le retrait immédiat des forces armées soudanaises et de tous les autres éléments militaires d'Abyei, ainsi que la conclusion d'arrangements en matière de sécurité qui permettent le retour volontaire et en toute sécurité des personnes déplacées. Il soutient la déclaration du Conseil de sécurité des Nations unies du 3 juin et souligne que la question du futur statut d'Abyei ne sera résolue que par des négociations entre les parties compatibles avec l'accord de paix global, et non par l'action unilatérale de l'une ou l'autre partie.

4. Le Conseil condamne le blocage des routes nord-sud, qui a provoqué des pénuries de nourriture et de combustible dans le sud, et demande le rétablissement immédiat de l'accès par toutes les routes.
5. Le Conseil déplore la violence croissante qui sévit au Darfour, en particulier le fait que des civils continuent d'être pris pour cible, ce qui a provoqué le déplacement de plus de 70 000 personnes en 2011. Le Conseil demande instamment au gouvernement du Soudan et aux mouvements armés de cesser les hostilités. Le Conseil espère que les résultats de la Conférence de tous les acteurs du Darfour qui a eu lieu récemment à Doha serviront de base à un règlement de paix global et inclusif et à un cessez-le-feu permanent. Le Conseil rappelle que le gouvernement soudanais a l'obligation de coopérer avec la Cour pénale internationale en vertu de la résolution 1593 du Conseil de sécurité des Nations unies.
6. Le Conseil engage toutes les parties en présence au Kordofan méridional, à Abyei, au Darfour et au Sud-Soudan à protéger les civils et à permettre aux travailleurs humanitaires un accès sûr et sans entrave aux populations vulnérables. L'UE s'engage à continuer de fournir aux populations vulnérables dans tout le Soudan une aide humanitaire en fonction des besoins.
7. Le Conseil rappelle que toutes les parties sont tenues de respecter le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme et il souligne que les responsables de violations dans ces domaines doivent rendre compte de leurs actes.
8. Le Conseil convient de suivre une approche globale de l'UE à l'égard du Soudan et, à compter du 9 juillet 2011, à l'égard du Sud-Soudan. À cette fin, l'UE:
 - favorisera le développement et la coexistence pacifique de deux États viables, stables et prospères;
 - continuera de soutenir les efforts visant à parvenir à un règlement de paix global et inclusif pour le Darfour;
 - continuera de soutenir les efforts de réduction de la pauvreté déployés par les deux gouvernements;
 - aidera à la mise en place d'un gouvernement responsable, transparent et efficace dans les deux États sur la base du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de l'État de droit;
 - contribuera à une coordination efficace de l'aide internationale aux niveaux stratégique et opérationnel sous la direction globale des Nations unies, y compris par une stratégie de construction de l'État pour le Sud-Soudan.

9. L'UE est déterminée à associer à la fois le Soudan et le Sud-Soudan à la promotion de la gouvernance démocratique, du respect des droits de l'homme et d'un avenir pacifique et prospère pour toute la population soudanaise. À cet égard, l'UE intensifiera son dialogue politique avec le Soudan et établira un dialogue politique régulier et global avec le gouvernement du Sud-Soudan.
10. Garantir la stabilité dans les régions frontalières entre le nord et le sud revêtira une importance capitale pour le Soudan et le Sud-Soudan. L'UE est prête à contribuer à garantir la stabilité dans ces régions en utilisant l'instrument de stabilité.
11. Le Conseil est conscient des nombreux défis qui se posent au Soudan. Les États membres de l'UE examinent activement l'aide qu'ils pourraient apporter à un effort international d'allègement de la dette du Soudan s'appuyant sur le FMI, la Banque mondiale et le Club de Paris, et qui tiendrait compte des progrès tangibles réalisés au Soudan sur le plan politique. Le Conseil demeure convaincu qu'une attitude constructive du gouvernement du Soudan, comme celle dont il a fait preuve dans le processus du référendum de janvier 2011, et le développement de relations de bon voisinage entre le Soudan et le Sud-Soudan seraient réellement bénéfiques pour les populations du nord et du sud. À cet égard, le Conseil rappelle qu'il est disposé à renforcer son action au Soudan.
12. Le Conseil est également conscient des défis complexes auxquels est confronté le Sud-Soudan, dont il soutient par ailleurs le gouvernement dans les efforts qu'il déploie pour assurer une transition pacifique et stable vers l'indépendance. En coordination avec les Nations unies, et au moyen de tous les instruments qui sont à sa disposition, le Conseil fera avancer sans délai l'examen de moyens qui permettent d'aider le Sud-Soudan à satisfaire ses besoins en matière de renforcement des capacités civiles dans le domaine de la sécurité.
13. L'UE a considérablement accru son aide au développement pour répondre aux besoins du Sud-Soudan. En concertation avec le gouvernement de ce pays, et en coordination avec d'autres partenaires internationaux tels que les Nations unies, l'UE et ses États membres feront avancer la programmation commune de l'aide au développement dans les domaines suivants: justice/État de droit, éducation, santé, gestion de l'eau, urbanisation et économie rurale. En outre, l'UE s'engage à poursuivre la coopération commerciale avec le Sud-Soudan et à lui assurer un accès aux marchés de l'UE en franchise de droits et sans contingent dans le cadre de l'initiative "Tout sauf les armes", une fois remplies les conditions requises.
14. Le Conseil se réjouit à la perspective du renforcement et du développement des relations de l'UE avec le gouvernement et la population du Sud-Soudan, y compris de l'établissement de relations diplomatiques. À cet égard, le Conseil approuve la proposition de la Haute Représentante, Mme Ashton, d'ouvrir, à titre de première mesure importante, une délégation de l'UE à Djouba, dès que les conditions nécessaires seront réunies."

Examen de la politique européenne de voisinage

Le Conseil a consacré un large débat au voisinage de l'UE, en réponse à l'examen de la politique européenne de voisinage présenté par la Haute Représentante et la Commission le 23 mai 2011, et a adopté les conclusions qui suivent:

- "1. Accueillant avec satisfaction la publication de la communication conjointe intitulée "Une Stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation", du 25 mai 2011, le Conseil remercie la Haute Représentante et la Commission de cette initiative prise à la suite de l'invitation qu'il leur a adressée le 26 juillet 2010 d'engager une réflexion sur la mise en œuvre de la politique européenne de voisinage (PEV) à l'avenir. Par ailleurs, le Conseil se félicite des consultations qui se sont tenues dans la perspective de cette communication conjointe.
2. La nouvelle approche de l'UE sera fondée sur une responsabilité mutuelle et un attachement commun aux valeurs universelles que sont la liberté, la démocratie, le respect des droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'État de droit. Le partenariat entre l'UE et chacun de ses voisins tiendra compte des besoins de ceux-ci, des capacités dont ils disposent et des objectifs de réforme qu'ils se sont fixés. Il reposera sur le principe selon lequel chacun est partie prenante au processus ainsi que sur le principe de différenciation. Il sera de nature à permettre aux pays qui le veulent et qui le peuvent de progresser davantage sur la voie d'une association politique plus étroite et d'une intégration économique progressive dans le marché intérieur de l'UE. Les plans d'action et documents analogues seront mis à profit de manière plus efficace: il s'agira de se concentrer sur un nombre limité de priorités, assorties d'un calendrier d'action et d'objectifs plus clair et de critères de référence plus précis, grâce à un pilotage politique rapproché. Une telle approche aidera les partenaires à hiérarchiser les réformes et permettra de mieux articuler les objectifs visés et la programmation de l'aide.
3. Le Conseil estime qu'il est nécessaire d'apporter une aide accrue aux partenaires qui s'emploient à établir une démocratie solide et durable, de soutenir le développement d'une économie solidaire et de renforcer les deux dimensions, orientale et méridionale, de la PEV, notamment dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Il souligne que l'approfondissement de la coopération politique, le renforcement de l'intégration économique et l'accroissement de l'aide fournie par l'UE dépendront des progrès réalisés sur la voie des réformes. Ces principes seront adaptés aux besoins des partenaires qui souhaitent entreprendre des réformes et coopérer efficacement avec l'UE dans tous les domaines concernés, et peuvent être réexaminés si les réformes ne sont pas mises en place. Ils s'appliqueront de la même manière à tous les partenaires de la PEV. Le Conseil invite la Haute Représentante et la Commission à mettre au point les mécanismes et instruments appropriés qui contribueront à réaliser ces objectifs.

4. Le Conseil se félicite que la communication conjointe mette l'accent sur le partenariat avec la société. Il invite la Haute Représentante et la Commission à présenter des propositions concrètes destinées à soutenir la société civile, portant notamment sur la création d'un Fonds européen pour la démocratie et d'une facilité en faveur de la société civile, et de doter l'UE de nouveaux moyens pour lui permettre de favoriser la mise en place d'une démocratie solide et durable dans les pays partenaires et d'en assurer le bon fonctionnement, en parfaite cohérence avec les instruments et structures existants.
5. Conscient des avantages économiques qui découlent de la multiplication des échanges de biens et de services, des possibilités qu'offre l'accroissement des flux d'investissement et de l'importance que revêt une intégration économique progressive dans le marché intérieur de l'UE, le Conseil est favorable à ce que l'UE continue à œuvrer en faveur d'une telle intégration par la création, dès que les conditions seront réunies, de zones de libre-échange complet et approfondi avec les partenaires PEV, comme le propose la communication conjointe. Pour engager des négociations en vue de la création de telles zones, les pays partenaires doivent être membres de l'OMC et avoir mené des préparatifs minutieux, en se fondant sur les recommandations essentielles qui leur sont adressées. Le Conseil s'attend à ce que des progrès soient réalisés rapidement dans les négociations portant sur la conclusion d'une zone de libre-échange complet et approfondi qui sont actuellement menées avec l'Ukraine et constate que certains des autres pays partenaires ont bien progressé dans la mise en œuvre de ces recommandations essentielles. Il se félicite de l'adoption ce jour de directives de négociations en vue de l'établissement d'une zone de libre-échange complet et approfondi avec la République de Moldavie. En ce qui concerne le sud de la Méditerranée, le Conseil encourage la mise en place d'initiatives visant à renforcer les relations en matière commerciale et d'investissements avec les partenaires menant des réformes démocratiques et économiques. À cette fin, le Conseil invite la Commission à présenter des recommandations relatives à des directives de négociation pour la conclusion de zones de libre-échange complet et approfondi avec certains partenaires du sud de la Méditerranée. Le Conseil convient que, dans le cadre des négociations actuelles ou futures, l'UE s'attachera à améliorer les possibilités d'accès au marché, notamment, s'il y a lieu, par l'extension des concessions commerciales, en tenant compte de la situation propre à chaque pays partenaire.
6. Une mobilité bien gérée des personnes est fondamentale si l'on veut favoriser la compréhension mutuelle, les relations commerciales et la croissance économique, tant dans l'UE que dans les pays partenaires. Rappelant la déclaration du Conseil européen du 11 mars 2011 et les conclusions du Conseil "Justice et affaires intérieures" du 9 juin 2011, le Conseil invite la Commission à poursuivre et à intensifier les travaux menés avec les partenaires dans ce domaine, en s'inspirant de l'approche globale sur la question des migrations. L'UE préparera le lancement de négociations en vue de la conclusion de partenariats pour la mobilité avec le Maroc, la Tunisie et l'Égypte, qui constitueront un premier groupe, ainsi que le propose la Commission dans sa communication du 25 mai 2011. L'UE s'efforcera de tirer le plus grand parti possible du code des visas de l'UE au profit des voyageurs de bonne foi se déplaçant entre l'UE et l'ensemble des pays partenaires. Conformément aux conclusions que le Conseil JAI a adoptées les 9 et 10 juin, l'UE envisagera de lancer, au cas par cas, des accords de réadmission et d'assouplissement du régime des visas avec des partenaires du Sud et l'action de l'UE dépendra entre autres de la coopération effective dont feront preuve les pays concernés dans la lutte contre l'immigration illégale, y compris en matière de réadmission et de gestion des frontières.

Rappelant les conclusions sur le Partenariat oriental adoptées le 25 octobre 2010, l'UE s'emploiera à conclure les négociations relatives à un partenariat pour la mobilité avec l'Arménie et à entamer des négociations sur un accord en matière d'assouplissement du régime des visas, parallèlement à un accord de réadmission, avec la Biélorussie, dans l'intérêt de l'ensemble de la population, ainsi qu'avec l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Le Conseil se félicite de l'entrée en vigueur des accords de réadmission et en matière d'assouplissement du régime des visas conclus avec la Géorgie. Il accueille avec satisfaction la présentation des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans d'actions de l'Ukraine et de la République de Moldavie pour la libéralisation du régime des visas, qui pourraient également servir de modèles utiles pour les autres partenaires orientaux, compte tenu de la spécificité et des progrès de chaque pays, conformément à la déclaration de Prague et aux conclusions ultérieures du Conseil.

7. Le Conseil invite la Haute Représentante et la Commission à mettre en œuvre les propositions de la communication relatives à la coopération sectorielle en assurant une coordination étroite avec les autres initiatives mises en place dans les pays du voisinage. Par ailleurs, l'UE facilitera la participation des pays partenaires aux programmes et agences de l'UE.
8. Il sera décidé, dans le cadre des procédures budgétaires normales et sans préjudice, notamment, du cadre financier pluriannuel, d'un soutien financier considérablement accru pouvant atteindre 1,242 milliard d'euros afin de parer aux besoins urgents et de faire face aux nouveaux défis et évolutions en cours dans le voisinage. Le Conseil attend avec intérêt la proposition que la Commission doit faire en ce sens à l'autorité budgétaire. Ces ressources seront octroyées en tenant pleinement compte des besoins des pays partenaires, de leur volonté d'engager des réformes et des progrès qu'ils réalisent vers l'instauration d'une démocratie solide et durable, telle que définie dans la communication. Le Conseil demande à la Commission d'examiner, en coopération avec la BEI, comment renforcer les opérations de capital-risque dans le voisinage, sur la base d'une gestion budgétaire saine. Le Conseil souligne également la nécessité de redéfinir les priorités pour les ressources existantes et réaffirme son soutien à l'augmentation des prêts de la BEI. Il réaffirme également son soutien à l'extension du rayon d'action de la BERD aux partenaires du Sud engagés dans une transition démocratique et appelle les autres principaux donateurs et les institutions financières internationales à contribuer à cet effort.

9. Dans le cadre de l'approche renforcée de la PEV, le Conseil attend avec intérêt la proposition de la Commission visant à mettre en place, au titre du prochain cadre financier pluriannuel, un nouvel instrument de voisinage européen reposant sur une programmation simplifiée, davantage guidé par les actions à mener et prévoyant une différenciation accrue sur la base d'une approche "plus pour plus", avec notamment la souplesse nécessaire pour permettre de mieux cibler les ressources en fonction des besoins suscités par les réformes et de l'issue de celles-ci, et qui reflètera le nouveau niveau d'ambition de cette politique. Le nouvel instrument favorisera également la coopération régionale et la coopération transfrontière aux frontières extérieures de l'UE et, à cet égard, le Conseil souligne également qu'il est important de disposer de mécanismes souples pour une mise en œuvre efficace. Le Conseil reviendra sur ces questions dans le cadre de l'examen du prochain cadre financier pluriannuel.
10. Le Conseil attend avec intérêt la tenue du sommet du partenariat oriental, les 29 et 30 septembre 2011 à Varsovie, en vue de renforcer les relations entre l'UE et les partenaires orientaux. Le Partenariat oriental vise à accélérer l'association politique et l'intégration économique, comme énoncé dans la déclaration commune adoptée lors du sommet du Partenariat oriental qui s'est tenu à Prague le 7 mai 2009, sur la base des principes communs de liberté, de démocratie, de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et d'État de droit. Tous les États membres de l'Union européenne adhèrent à ces valeurs. Le Conseil prend acte des aspirations européennes et du choix européen fait par certains partenaires. Il invite par ailleurs la Haute Représentante et la Commission à proposer une feuille de route afin de guider l'avancement de la mise en œuvre du Partenariat oriental en tirant parti des résultats du sommet, en tenant compte de la poursuite de la mise en œuvre des initiatives phares et de projets concrets et en intégrant des propositions sur les modalités d'un renforcement de la coopération régionale.
11. Le Conseil insiste sur le rôle important joué par l'Union pour la Méditerranée (UpM), qui complète les relations bilatérales entre l'UE et ses partenaires du Sud et qu'il faudrait renforcer pour organiser une coopération régionale efficace et axée sur les résultats, au moyen de projets concrets. Le Conseil salue la nomination de M. Youssef Amrani au poste de secrétaire général du secrétariat de l'UpM. Le Conseil réaffirme son soutien au secrétariat de l'UpM, qui devrait jouer un rôle catalyseur pour fédérer les États, la BEI, les institutions financières internationales et le secteur privé autour de projets concrets d'importance stratégique, et encourager la création d'emplois, l'innovation et la croissance dans toute la région.

12. La PEV devra répondre aux nouveaux défis apparus dans le voisinage méridional. La transition peut s'avérer longue et difficile; néanmoins, le Conseil insiste sur la ferme volonté de l'UE et des États membres d'accompagner et soutenir les efforts concrets entrepris par les gouvernements réellement engagés dans des réformes politiques et économiques, ainsi que par la société civile. À cet égard, le Conseil encourage la Haute Représentante et la Commission à veiller à ce que la poursuite de la mise en œuvre de la communication du 8 mars intitulée "Partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le Sud de la Méditerranée" tienne compte de la nouvelle approche définie dans la stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation, conformément aux conclusions du Conseil européen en la matière. Le Conseil salue la création, par la Haute Représentante, d'un groupe de travail pour le Sud de la Méditerranée, qui renforcera les efforts consentis par l'UE pour favoriser un soutien international cohérent au renforcement de la démocratie et du développement d'une économie solidaire dans le bassin méditerranéen. Il se félicite également de la proposition de la Haute Représentante concernant un RSUE pour le Sud de la Méditerranée et précise que celui-ci devrait prendre ses fonctions le plus tôt possible. Le Conseil salue le partenariat de Deauville et le soutien apporté par le G8 aux pays traversant une période de transition démocratique.
13. Le Conseil encourage la Haute Représentante et la Commission à saisir les occasions offertes par le traité de Lisbonne pour renforcer la participation de l'UE à la résolution des conflits de longue durée, en tenant compte des mécanismes existants, et à poursuivre les efforts conjoints visant à améliorer la sécurité régionale dans notre voisinage, en assurant une utilisation concertée de la politique étrangère et de sécurité commune et d'autres instruments de l'UE. Il invite les pays partenaires à redoubler d'efforts pour résoudre les conflits et faire le meilleur usage du soutien de l'UE.
14. Le Conseil considère que les États membres devraient compléter et étoffer le soutien apporté par l'UE dans le cadre de la politique européenne de voisinage par des programmes de soutien nationaux, tout en assurant une étroite coordination. Il encourage également la Commission européenne à renforcer la coordination avec d'autres donateurs et institutions financières internationales.
15. Le Conseil attend avec intérêt la mise en œuvre de la stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation et invite la Haute Représentante et la Commission à lui faire rapport en 2012."

Balkans occidentaux

Le Conseil a examiné la situation dans les Balkans occidentaux, avant la tenue, en fin d'après-midi, du forum sur les Balkans occidentaux avec les ministres des affaires étrangères de la région.

La Haute Représentante et les ministres ont discuté de certains événements très importants qui se sont produits récemment dans la région, notamment l'arrestation de Mladic en Serbie et son transfert à La Haye, le lancement du dialogue structuré avec la Bosnie-et-Herzégovine et le début du dialogue entre Belgrade et Pristina. Ils ont souligné que les pays de la région devaient tirer parti des progrès accomplis et que beaucoup restait à faire.

Albanie

Le Conseil a examiné les événements qui se sont produits récemment en Albanie et a adopté les conclusions qui suivent:

- "1. L'UE a suivi attentivement les élections municipales qui étaient organisées cette année et elle constate que, d'une manière générale, le scrutin s'est déroulé de façon transparente et pluraliste, malgré les difficultés de procédure. Toutefois, la situation à Tirana est préoccupante. L'UE déplore la détérioration de la situation politique et l'exacerbation des tensions qui ont suivi les élections et le déroulement du processus.
2. L'UE, tout en prenant acte des décisions adoptées par le Collège électoral, souligne qu'il est essentiel que le processus électoral, y compris la procédure de recours et l'annonce des résultats finaux par la Commission électorale centrale, soit mené à bonne fin de façon transparente, indépendante et pleinement conforme au cadre juridique existant. Il est également essentiel que toutes les parties reconnaissent que l'État de droit prime tout autre intérêt. L'UE appelle l'ensemble des responsables politiques à apporter leur soutien pour que le processus électoral s'achève dans le calme et de façon constructive, sans perdre de vue l'avenir européen du pays. L'UE suivra attentivement l'évaluation du processus par la mission d'observation électorale du BIDDH de l'OSCE.
3. L'UE invite instamment le gouvernement et l'opposition, en collaboration avec la société civile, à convenir d'une réforme électorale en profondeur, tenant compte de toutes les recommandations qui ont été formulées par le BIDDH de l'OSCE en 2007, en 2009 et en 2011, avant la convocation des prochaines élections. L'UE note que le Secrétaire général du Conseil de l'Europe a l'intention de demander à la Commission de Venise de rendre un avis sur le moyen d'éviter que de telles situations se reproduisent lors de prochaines élections.
4. L'UE engage le gouvernement et l'opposition à sortir de l'impasse politique qui dure depuis longtemps et à rétablir d'urgence le dialogue politique, sans lequel une société démocratique et ses institutions, y compris le Parlement, ne peuvent fonctionner normalement, et sans lequel l'intégration européenne du pays ne peut progresser. L'UE insiste auprès des autorités albanaises pour qu'elles renouvellent et intensifient leurs efforts dans le cadre du programme de réforme et de sa mise en œuvre, ce qui est indispensable pour atteindre le degré nécessaire de conformité aux critères de Copenhague, y compris pour répondre aux douze priorités essentielles qui ont été définies par la Commission européenne dans l'avis qu'elle a rendu le 9 novembre 2010 sur la demande d'adhésion de l'Albanie à l'Union européenne. Ce n'est qu'à ces conditions que l'Albanie sera en mesure d'avancer sur la voie de l'UE, conformément aux conclusions du Conseil de décembre 2010.
5. L'UE demeure attachée à la perspective européenne de l'Albanie et continuera de soutenir les efforts déployés par le pays en ce sens."

Voisinage oriental - Biélorussie

Le Conseil s'est penché sur la situation en Biélorussie et a adopté les conclusions qui suivent:

- "1. Rappelant ses conclusions du 31 janvier 2011, les déclarations de la Haute Représentante, M^{me} Ashton, des 18 février, 12 avril, 14 et 26 mai sur la situation en Biélorussie, ainsi que la déclaration faite par la Haute Représentante au nom de l'UE le 18 mars 2011, l'UE exprime sa profonde préoccupation face à la dégradation de la situation en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit en Biélorussie.
2. L'UE condamne fermement la détention, les procès et la condamnation, pour motifs politiques, de membres de la société civile, des médias indépendants et de l'opposition politique, y compris d'anciens candidats à l'élection présidentielle, MM. Nekliaïev, Rimachevski, Sannikov, Statkevitch et Ouss, au lendemain de l'élection présidentielle du 19 décembre 2010. L'UE demande une fois de plus que tous les prisonniers politiques soient immédiatement libérés et réhabilités. Elle insiste sur la vive préoccupation que lui inspirent les informations faisant état d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements dans les prisons biélorusses, et elle enjoint les autorités de respecter les engagements internationaux pris par la Biélorussie, notamment en ce qui concerne l'interdiction absolue de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants.
3. L'UE déplore la détérioration persistante de la liberté des médias en Biélorussie, y compris les poursuites engagées par le ministère de l'information pour obtenir la fermeture de deux des principaux journaux indépendants du pays, *Nasha Niva* et *Narodnaïa Volia*, le procès du journaliste Andrzej Poczobut et l'annulation de la licence de la station de radio *Autoradio*. Elle demande à la Biélorussie de mettre un terme aux persécutions et au harcèlement, pour des motifs politiques, dont font actuellement l'objet les forces démocratiques, les médias indépendants, la société civile et leurs défenseurs.
4. Le Conseil demande instamment à la Biélorussie de respecter les privilèges et immunités diplomatiques, reconnus par le droit international, dont bénéficient les représentations diplomatiques de l'UE ainsi que les membres de leur personnel en poste à Minsk, et de mettre fin aux actes de harcèlement et d'intimidation actuels.
5. L'UE reste déterminée à se pencher sur la situation des droits de l'homme en Biélorussie, notamment dans les enceintes internationales telles que le Conseil des droits de l'homme des Nations unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le Conseil se félicite de l'adoption de la résolution sur la situation des droits de l'homme en Biélorussie, lors de la dix-septième session du Conseil des droits de l'homme, et demande à la Biélorussie de procéder à sa pleine mise en œuvre. L'UE déplore une nouvelle fois le manque de coopération dont fait preuve la Biélorussie dans le cadre du mécanisme de Moscou de l'OSCE et prend acte avec préoccupation des conclusions figurant dans le rapport sur la Biélorussie établi par le rapporteur de l'OSCE en ce qui concerne le respect des engagements pris par ce pays à l'égard de l'OSCE dans le domaine des droits de l'homme.

6. Compte tenu des événements qui se sont produits récemment, le Conseil a décidé de soumettre de nouvelles personnes à l'interdiction de pénétrer sur son territoire et au gel des avoirs. Le Conseil a en outre décidé d'imposer à la Biélorussie un embargo sur les armes et les matériels susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne. Il a également décidé de geler les avoirs de trois sociétés liées au régime.
7. Le Conseil convient que les opérations de la Banque européenne d'investissement (BEI) ne devraient être étendues à la Biélorussie que si l'UE est en mesure de fournir une évaluation suffisamment positive de la situation en matière de droits de l'homme et d'État de droit. Le Conseil se félicite des résultats de la récente mise à jour de la stratégie par pays réalisée par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), qui suggère de réorienter l'aide apportée par celle-ci aux autorités centrales de la Biélorussie en faveur d'acteurs non étatiques et locaux qui mettent en œuvre des projets dans des domaines profitant à l'ensemble de la population. Le Conseil fait part de son espoir de voir se rétablir, en Biélorussie, des conditions qui permettent au pays de tirer pleinement profit de l'aide de la BEI et de la BERD.
8. L'UE rappelle qu'elle est fermement résolue à renforcer son soutien aux citoyens et à la société civile de la Biélorussie. Elle se félicite que sa stratégie d'aide à l'égard de ce pays ait été révisée afin de renforcer encore le soutien apporté à la société civile, et que l'ensemble des mesures d'aide spéciales de l'UE soit pleinement mis en œuvre, une aide étant notamment fournie aux ONG, médias et étudiants victimes de la répression. La coordination des efforts des donateurs se poursuivra afin de renforcer l'efficacité de l'aide apportée à la société civile biélorusse dans les années qui viennent.
9. Rappelant l'importance qu'il attache aux contacts entre les personnes dans l'intérêt de la population biélorusse dans son ensemble, le Conseil prend note avec satisfaction des travaux en cours visant à tirer pleinement partie des possibilités offertes par le code communautaire des visas, dont la latitude laissée aux États membres pour supprimer ou réduire les frais de visa pour certaines catégories de citoyens. Dans le même esprit, le Conseil se félicite également de l'invitation officielle adressée par la Commission à la Biélorussie pour entamer des négociations en vue de la conclusion d'accords sur l'assouplissement des formalités de délivrance des visas et la réadmission, sur la base des directives de négociation adoptées par le Conseil le 28 février, et demande aux autorités biélorusses de faire preuve d'un esprit constructif.
10. L'UE continuera à suivre de près la situation en Biélorussie. Elle réaffirme son attachement à sa politique consistant à maintenir le contact tout en adoptant un point de vue critique, notamment au travers du dialogue et du partenariat oriental, et rappelle que le développement de relations bilatérales est subordonné aux progrès réalisés par les autorités biélorusses pour respecter les principes démocratiques, l'État de droit et les droits de l'homme. Par ailleurs, et compte tenu de l'évolution future de la situation, l'UE est prête à envisager au besoin d'autres mesures ciblées dans tous les domaines de la coopération."

Pour ce qui est de la décision sur de nouvelles mesures restrictives à l'encontre du régime biélorusse, voir plus loin le point "Autres points approuvés".

Voisinage méridional

Syrie

Le Conseil a consacré une discussion approfondie aux récents événements qui se sont produits en Syrie et à leurs répercussions sur les pays limitrophes. Il a adopté les conclusions qui suivent:

- "1. L'UE condamne de la manière la plus ferme l'aggravation des violences en Syrie. Elle regrette que les autorités syriennes n'aient pas répondu aux appels lancés en faveur d'un arrêt immédiat des violences et n'aient pas engagé de véritables réformes. L'UE considère que la répression violente exercée actuellement en Syrie constitue une menace pour la stabilité tant intérieure que régionale.
2. L'UE déplore les pertes en vies humaines, qui touchent pour l'essentiel des manifestants pacifiques, ainsi que le Haut Commissaire l'a mentionné dans son rapport préliminaire sur la situation des droits de l'homme en Syrie. Le rapport signale que des violations des droits de l'homme, y compris des actes de torture auraient été commis. L'UE présente ses condoléances aux familles des victimes et salue le courage inébranlable des Syriens. L'UE lance un appel aux autorités syriennes pour qu'elles mettent immédiatement fin aux violences. Elle appelle les manifestants à maintenir le caractère pacifique des protestations. Elle demande également qu'une enquête indépendante, efficace et transparente soit diligentée, comme l'a demandé le Secrétaire général des Nations unies, afin que les responsables des violences répondent de leurs agissements.
3. L'UE prend note avec une vive préoccupation des informations faisant état d'opérations militaires, notamment dans le nord de la Syrie et dans la ville de Jisr al-Shughour, et du déplacement de milliers de personnes en raison des violences. Elle demande instamment aux autorités syriennes d'autoriser les agences humanitaires à accéder immédiatement et sans restriction à l'ensemble des régions touchées. L'UE engage également les autorités syriennes à coopérer pleinement avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, y compris en autorisant sa mission à se rendre dans le pays, comme l'a demandé le Conseil des droits de l'homme des Nations unies le 29 avril.
4. Soulignant que la crise actuelle ne peut être réglée qu'à travers un processus politique, l'UE réitère l'appel qu'elle a adressé aux autorités syriennes pour qu'elles lancent sans tarder un véritable dialogue national crédible et sans exclusive ainsi que des réformes politiques substantielles. L'UE souligne que, pour qu'un processus de cette nature puisse avoir lieu, les autorités syriennes doivent mettre fin aux violences, mettre un terme immédiat aux arrestations arbitraires et aux intimidations, relâcher toutes les personnes arrêtées dans le cadre des manifestations, ainsi que d'autres prisonniers politiques qui sont toujours en détention malgré l'amnistie récemment annoncée par le président Al-Assad. Un processus de cette sorte est l'unique moyen d'assurer la stabilité de la Syrie à long terme, en engageant une transition démocratique pacifique, sur la base de l'unité nationale et dans le respect des droits de tous les citoyens.

5. L'UE s'inquiète de ce que la levée de l'état d'urgence proclamée le 21 avril ne soit pas mise en œuvre sur le terrain et déplore que le droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'expression soit encore constamment bafoué. La crédibilité et l'autorité du président Al-Assad dépendent de la mise en œuvre des réformes qu'il a lui-même annoncées publiquement, sans avoir pris depuis lors aucune mesure pour honorer ses engagements.
6. L'UE souligne que les autorités syriennes doivent veiller à ce que l'accès des Syriens aux biens et services de base ne soit pas interrompu.
7. L'UE demande également aux autorités syriennes d'accorder immédiatement un accès sans restriction aux observateurs internationaux des droits de l'homme, ainsi qu'aux médias indépendants et internationaux. Les Syriens ne devraient pas être privés d'accès à des médias libres, y compris l'Internet.
8. La situation a eu des répercussions sur les pays voisins. L'UE se tient prête à apporter une aide pour faire face à la situation humanitaire. L'UE prend acte des efforts déployés par la Turquie et par d'autres partenaires régionaux en ce qui concerne les différents aspects de la crise, en particulier les aspects humanitaires, et coopérera avec eux pour faire face à la situation en Syrie.
9. L'UE poursuit ses efforts diplomatiques, en collaboration avec des partenaires de la communauté internationale, pour que le Conseil de sécurité des Nations unies assume les responsabilités qui lui incombent au regard de la situation en Syrie et de ses conséquences au niveau régional, condamne les violences actuellement perpétrées et lance un appel aux autorités syriennes pour qu'elles répondent aux aspirations légitimes du peuple syrien.
10. Tant qu'il ne sera pas mis fin aux violences inacceptables commises à l'encontre de la population civile et que des progrès déterminants ne seront pas réalisés pour répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien, l'UE maintiendra sa politique actuelle.
11. À cet égard, l'UE se prépare activement à étendre ses mesures restrictives en désignant d'autres personnes ou entités, en vue d'amener les autorités syriennes à changer radicalement de politique sans plus attendre. Le Conseil rappelle que les mesures restrictives visent des personnes et entités qui sont responsables de la répression violence exercée contre la population civile ou qui y sont associées."

Libye

Le Conseil a discuté de la situation en Libye et a adopté les conclusions qui suivent:

- "1. L'UE est fermement déterminée à protéger les civils libyens, y compris par l'intensification de la pression exercée sur le régime en place. À cet égard, elle prend note de la levée du siège de Misrata par le Conseil national de transition (CNT), de l'extension de l'opération visant à faire appliquer la résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) et des défections qui se poursuivent au sein du régime de Kadhafi. Le temps ne joue pas en faveur de ce dernier, qui a perdu toute légitimité à rester au pouvoir. L'UE approuve la déclaration du groupe de contact selon laquelle le moment est venu d'ouvrir un nouveau chapitre et de permettre aux Libyens de choisir leur propre avenir. Elle soutient résolument le travail réalisé à cette fin par l'envoyé spécial des Nations unies, M. al-Khatib.
2. L'UE est fermement attachée à la pleine mise en œuvre des résolutions 1970 et 1973 du CSNU. Plus de trois mois après leur adoption, le régime de Kadhafi persiste à manquer à son obligation de protéger les citoyens libyens. L'UE coopère étroitement avec l'envoyé spécial des Nations unies pour la Libye, qui joue le rôle de coordinateur du processus de transition politique. Elle accueille avec satisfaction les conclusions des coprésidences de la réunion du groupe international de contact qui s'est tenue à Abu Dhabi le 9 juin; ces conclusions témoignent de ce que la communauté internationale demeure déterminée à protéger les civils contre le régime de Kadhafi. Lors de la réunion du Caire du 18 juin, les organisations internationales ont souligné leur volonté résolue de coopérer sous l'égide des Nations unies et ont réaffirmé qu'elles étaient prêtes à aider le peuple libyen pendant la période de transition. La réunion qui a eu lieu à Abu Dhabi et les réunions tenues au Caire par les Nations unies, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique, l'Union africaine et l'Union européenne ont montré que la communauté internationale poursuit un même objectif, qu'elle est fermement déterminée à voir se concrétiser, à savoir un cessez-le-feu accompagné et suivi d'un processus politique sérieux et sans exclusive, reposant sur un engagement clair en faveur de la réconciliation nationale et de l'unité de la Libye de l'après-Kadhafi. Kadhafi doit quitter le pouvoir immédiatement et le cessez-le-feu doit être réel, vérifiable et comprendre une cessation sans condition du recours à la force contre les civils, ainsi que le retrait des forces armées des villes assiégées et occupées et leur retour dans les casernes.
3. L'UE condamne les violations des droits de l'homme et les violations du droit humanitaire international commises au quotidien par le régime libyen. Le procureur de la Cour pénale internationale a déjà réuni des preuves des crimes commis par Kadhafi. Des preuves supplémentaires sont actuellement rassemblées par la Commission d'enquête internationale sur les violations des droits de l'homme et les atteintes au droit humanitaire international en Libye, mandatée par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, qui a publié son rapport le 1^{er} juin 2011. Les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité ne sauraient rester impunis. L'UE demande à ceux qui continuent de soutenir le régime Kadhafi de se démarquer de ces crimes et du régime.

4. L'UE reste préoccupée par la situation humanitaire, notamment à Misrata et dans les régions montagneuses de l'Ouest. Il faut que les organisations humanitaires puissent accéder immédiatement et sans entrave à l'ensemble du territoire libyen. L'UE dans son ensemble a déjà engagé 136 millions d'euros pour l'aide humanitaire et elle réaffirme sa volonté d'apporter cette aide à tous les Libyens et à toutes les personnes dans le besoin de manière impartiale et sans discrimination. Si le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations unies le lui demande, l'UE mènera une opération PSDC, baptisée "EUFOR Libye", pour soutenir l'aide humanitaire dans la région.
5. L'UE condamne les violations de la frontière internationale de la Tunisie par les forces de Kadhafi, ainsi que les attaques qu'elles ont menées en pénétrant en territoire tunisien. L'UE prend acte de l'effet déstabilisateur de la crise libyenne sur l'ensemble des pays voisins. L'UE continuera de coopérer avec ces pays voisins de la Libye pour les aider à atténuer les problèmes humanitaires, sociaux, économiques et en matière de sécurité, engendrés par la crise libyenne.
6. L'UE a décidé de renforcer les sanctions prises contre le régime de Kadhafi en ajoutant six autorités portuaires contrôlées par ce régime à la liste des personnes et entités faisant l'objet d'un gel des avoirs. L'UE prend ainsi des mesures supplémentaires contre l'arsenal militaire utilisé par ce régime contre sa propre population. Ces mesures ne concernent pas les livraisons d'aide humanitaire. La liste des personnes et des entités concernées fait l'objet d'un suivi constant.
7. L'UE salue le document intitulé "Road to Democratic Libya" ("Le chemin vers une Libye démocratique") présenté au groupe de contact par le Conseil national de transition (CNT), qui réaffirme avec vigueur l'attachement de celui-ci aux principes d'ouverture et de représentation et renforce son importance en tant que principal interlocuteur politique représentant les aspirations du peuple libyen. L'UE soutient la vision d'une Libye nouvelle défendue par le CNT et apprécie les importantes mesures prises par le CNT pour améliorer son organisation et instaurer un système où chacun doit davantage rendre compte de son action. Il doit en outre demeurer déterminé à s'attaquer aux violations présumées du droit international, y compris aux violations des droits de l'homme, commises dans les régions dont il a le contrôle. L'UE est prête à aider le CNT à renforcer sa capacité à assumer ses responsabilités dans ces régions et à y faire respecter l'État de droit.
8. L'UE est consciente du fait que le CNT a un besoin urgent de moyens financiers pour servir le peuple libyen. Elle se félicite que l'on ait annoncé, lors de la rencontre d'Abu Dhabi, que le mécanisme financier temporaire est désormais opérationnel. L'UE salue les contributions particulières de la France et de l'Italie. La mobilisation de ressources internationales, y compris, lorsque cela est possible, l'utilisation des avoirs libyens gelés en accord avec les dispositions des résolutions applicables du Conseil de sécurité des Nations unies, est décisive pour soutenir un processus de transition sans exclusive, visant à favoriser la réconciliation nationale et à répondre aux aspirations démocratiques du peuple libyen. Les mesures à cet égard seront prises dans le respect de l'État de droit.

9. En coordination avec les Nations unies, la Banque mondiale et d'autres acteurs, notamment des organisations régionales, l'UE a commencé à mobiliser ses ressources pour soutenir la transition politique; il en ira de même pour le processus de reconstruction après le conflit. Elle est déterminée à soutenir l'édification d'un État libyen démocratique, respectueux des normes internationales dans le domaine des droits de l'homme, de l'État de droit et des principes de bonne gouvernance. En fonction des besoins et des demandes de la Libye, l'UE examinera comment elle peut conjuguer toutes ses actions pour soutenir la stabilité du pays et concourir à la sécurité et à la prospérité de ses citoyens alors que ceux-ci s'efforcent de bâtir un nouvel État souverain et démocratique. Le Conseil encourage la Haute Représentante et la Commission à poursuivre leur travaux à cet égard, afin que l'UE soit prête à agir dès que la situation le permettra."

Yémen

Le Conseil a discuté de la situation au Yémen et a adopté les conclusions qui suivent:

"L'Union européenne continue de suivre avec la plus vive inquiétude les événements qui se produisent au Yémen, après des semaines de violences et de troubles qui ont infligé d'énormes souffrances au peuple yéménite.

L'Union européenne condamne les attaques menées récemment, y compris celle qui a visé le palais présidentiel le 3 juin, et invite toutes les parties à mettre fin aux hostilités, à respecter les normes internationales en matière de droits de l'homme et à observer un cessez-le-feu permanent dans l'ensemble du pays. L'UE suit attentivement l'évolution de la situation. La violence ne peut résoudre les problèmes auxquels le Yémen est confronté. Ceux qui font obstacle à la paix doivent répondre de leurs actes et ceux qui sont responsables des violences commises contre des manifestants pacifiques doivent être traduits en justice.

L'UE soutient l'engagement pris par le vice-président Abd Rabbou Mansour Hadi de respecter le processus de cessez-le-feu, de démilitariser les villes du Yémen et de protéger comme il se doit toute nouvelle action de protestation ou manifestation pacifique. L'UE souligne en outre qu'il est important d'engager dans le pays une transition politique pacifique et ouverte à tous, conformément à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, pour tenir compte des intérêts légitimes de tous les Yéménites. L'UE invite les dirigeants du Yémen à honorer l'engagement qu'ils ont pris de mener cette transition.

À cet égard, l'UE souligne qu'elle est vivement préoccupée par les incidences de l'actuelle impasse politique sur la situation humanitaire au Yémen, notamment en ce qui concerne le déplacement, à la suite des combats, de plusieurs milliers de personnes à l'intérieur du pays.

L'UE réaffirme que les autorités du Yémen doivent relever le défi qui consiste à rétablir l'ordre, tout en respectant pleinement les normes internationales des droits de l'homme. L'UE accueille avec satisfaction la mission annoncée par le Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme et encourage le gouvernement yéménite à veiller à ce que l'accès au pays qu'il a promis d'accorder à cette mission soit libre et sans restriction. L'UE se félicite de la déclaration interrégionale du Conseil des droits de l'homme sur le Yémen et espère qu'un dialogue aura lieu à ce sujet durant sa 18^{ème} session.

L'UE reste disposée, tout comme d'autres partenaires internationaux, à fournir une assistance et l'appui politique nécessaire à la mise en œuvre de la transition dans le pays."

Processus de paix au Proche-Orient

Lors du déjeuner, la Haute Représentante a communiqué aux ministres des informations sur le voyage qu'elle a effectué dans la région pendant le week-end et a conduit un débat sur le processus de paix au Proche-Orient, en mettant l'accent sur les efforts déployés pour organiser une rencontre du Quatuor au plus haut niveau et encourager les parties à revenir à la table de négociations. Cela est plus urgent que jamais, compte tenu des événements du printemps arabe et du discours du président Obama.

La Haute Représentante a en outre communiqué des informations sur la réunion du groupe du Caire (ONU, Union africaine, Ligue arabe, Organisation de la Conférence islamique et UE) consacrée à la Lybie le 18 juin, à laquelle elle a participé pendant son voyage dans la région.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Prévention des conflits

Le Conseil a adopté les conclusions qui suivent.

- "1. Préserver la paix, éviter que les conflits ne basculent dans la violence et renforcer la sécurité internationale sont autant d'objectifs qui constituent des éléments importants de l'action extérieure de l'Union européenne telle que définie dans le traité de Lisbonne. Les conflits violents sont coûteux en vies humaines, entraînent des violations des droits de l'homme, provoquent des déplacements de populations, détruisent les moyens de subsistance, nuisent au développement économique, aggravent la fragilité des États, affaiblissent la gouvernance et compromettent la sécurité nationale et régionale. Aussi la prévention des conflits et de leur reprise, dans le respect du droit international, constitue-t-elle un objectif essentiel de l'action extérieure de l'UE, et l'Union pourrait jouer dans ce cadre un rôle de premier plan, en agissant en concertation avec ses partenaires internationaux, régionaux, nationaux et locaux.

2. Le programme de l'Union européenne pour la prévention des conflits violents - le "programme de Göteborg" - que le Conseil a adopté il y a dix ans, énonce une série d'actions que l'UE doit entreprendre pour prévenir les conflits violents, les souffrances humaines et les bouleversements économiques et sociaux. À la lumière d'une période de réflexion, menée sous l'égide conjointe du Service européen pour l'action extérieure et de la présidence hongroise, le programme de Göteborg demeure un fondement valable pour l'action que continuera de mener l'Union européenne pour prévenir les conflits.

3. Des progrès importants ont été accomplis dans la mise en œuvre du programme de Göteborg et on dénombre plusieurs exemples positifs où l'action préventive a porté ses fruits. Les orientations et les priorités en matière d'action préventive ont également été définies dans le cadre de la stratégie européenne de sécurité et du rapport de 2008 sur sa mise en œuvre, et de la communication de la Commission sur la prévention des conflits, et des politiques ont été développées en ce qui concerne le dialogue et la médiation, la réforme du secteur de la sécurité, le lien entre développement et sécurité et les situations de fragilité. Les instruments dont dispose l'UE pour assurer la prévention à long et à court terme ont été consolidés, notamment par la définition du volet civil et du volet militaire de la PSDC, y compris des capacités communes de déploiement rapide et de réforme du secteur de la sécurité, et la création de l'Instrument de stabilité. Les RSUE ont également joué un rôle important dans les travaux relatifs à la prévention des conflits. Les partenariats avec les principaux acteurs que sont les Nations unies, la Banque mondiale, l'OSCE, l'OTAN, l'Union africaine, d'autres organisations régionales, ainsi que certains pays comme les États-Unis, notamment, ont été renforcés. Les capacités d'alerte rapide, notamment via le Sitcen, ont été améliorées. Par ailleurs, l'Union est intervenue, souvent en concertation avec ses partenaires, dans un nombre considérable de conflits en cours ou potentiels dans son voisinage et au-delà.

4. L'UE dispose déjà des instruments de prévention des conflits nécessaires. Pour assurer une bonne utilisation de ces instruments, il faut renforcer et combiner plus efficacement ces instruments. Il est possible de redynamiser les efforts déployés par l'UE pour prévenir les conflits violents ou leur reprise. Le traité de Lisbonne et la création du Service européen pour l'action extérieure, qui dispose de ressources accrues et intégrées, offrent l'occasion d'imprimer un nouvel élan à l'action préventive de l'UE. Ce nouvel élan sera donné en définissant des approches globales en matière de prévention des conflits, en intégrant mieux la prévention des conflits et les principales questions horizontales, en particulier les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la protection des civils, les enfants face aux conflits armés et la responsabilité de protéger, dans tous les domaines de l'action extérieure à court et à long terme.
5. Le Conseil estime qu'il convient de renforcer encore l'alerte rapide dans l'UE, en intégrant mieux les données obtenues via les capacités d'alerte rapide et l'ensemble des autres sources, y compris les États membres, et en exploitant plus largement l'information obtenue par les délégations de l'UE et les acteurs de la société civile; on disposera ainsi d'une base plus solide pour analyser les risques de conflits. Renforcer les dispositifs d'alerte rapide permettra aussi à l'UE de travailler plus efficacement avec ses partenaires pour ce qui est de la responsabilité de protéger et de la protection des droits de l'homme.
6. Il faut également mettre davantage l'accent sur l'action rapide, afin d'atténuer les risques de survenance ou de reprise des conflits, par exemple par une utilisation efficace de l'analyse des risques de conflits. L'UE et ses États membres peuvent renforcer leurs capacités pour concevoir des solutions viables, opérationnelles, cohérentes et réalistes en matière d'action préventive. Une forme d'action rapide est la médiation: l'UE tirera parti du "concept relatif au renforcement des capacités de l'UE dans le domaine de la médiation et du dialogue" de 2009 et consolidera ses capacités de médiation, en fournissant un soutien et une formation aux médiateurs et à leur personnel, dont elle renforcera l'état de préparation. Le Conseil se félicite du soutien du Parlement européen à cet égard. L'UE continuera à apporter son soutien aux partenaires locaux, régionaux et internationaux, aux organisations non-gouvernementales et aux institutions concernées en matière de prévention et de règlement des conflits et de renforcement des efforts de paix, le cas échéant.
7. Le Conseil souligne également qu'il y a lieu de renforcer encore les partenariats complémentaires, mutuellement bénéfiques et durables avec les partenaires essentiels que sont les Nations unies, l'OSCE, l'OTAN, la Banque mondiale, l'Union africaine et d'autres acteurs internationaux ainsi que certains pays comme les États-Unis, pour permettre à l'Union européenne d'intervenir avec succès dans le domaine de la prévention structurelle à long terme des conflits, de manière à compléter les opérations de gestion de crise et de soutien de la paix à plus court terme.
8. Le Conseil invite la Haute Représentante et la Commission à mettre en œuvre les lignes d'action susmentionnées en consultation avec les États membres et décide qu'il reviendra sur ce dossier d'ici la fin de l'année."

Biélorussie - Mesures restrictives

Le Conseil a décidé de renforcer les mesures restrictives prises à l'encontre de la Biélorussie, vu la détérioration des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit dans le pays.

Il a imposé un embargo sur les armes ainsi qu'une interdiction d'exporter des biens susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne.

Le Conseil a en outre décidé d'ajouter de nouveaux noms à la liste des personnes soumises à des restrictions concernant l'entrée sur le territoire de l'UE ainsi qu'à un gel de leurs avoirs, et de geler les avoirs de trois entreprises liées au régime.

La décision et le règlement seront publiés au Journal officiel de l'Union européenne le mardi 21 juin 2011.

Accord d'association UE/République de Moldavie

Le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec la République de Moldavie en vue de la création d'une zone de libre-échange dans le cadre de l'accord d'association.

Relations avec le Kazakhstan

Le Conseil a pris note des préparatifs en vue de la 12^{ème} réunion du Conseil de coopération UE/Kazakhstan, qui aura lieu à Bruxelles le 27 juin.

Assemblée générale des Nations unies - Priorités de l'UE

Le Conseil a approuvé les priorités de l'UE concernant la paix et la sécurité, l'environnement, le développement durable et les droits de l'homme, pour la 66^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies qui s'ouvrira en septembre (doc. [11298/11](#)).

Le traité de Lisbonne réaffirme l'attachement de l'UE aux principes de la charte des Nations unies, selon lesquels des solutions multilatérales doivent être apportées aux problèmes et défis communs. Afin de contribuer à la réalisation de cet objectif, l'UE continuera de travailler à l'édification d'un système multilatéral renforcé, notamment en améliorant la représentativité, la transparence, la responsabilité, l'efficacité et l'efficacité des Nations unies. À cet égard, l'UE participera activement à la réflexion entamée par l'Assemblée générale sur le rôle que peut jouer l'ONU dans la gouvernance mondiale.

DÉVELOPPEMENT

République du Niger

Le Conseil a approuvé une lettre confirmant la reprise totale de la coopération au développement avec le Niger (doc. [11266/11](#)).

Pour de plus amples informations, voir le communiqué de presse figurant dans le doc. [11832/11](#).